

TARIFS 2025/2026

LEGT – LP

Nos tarifs couvrent les dépenses non prises en charge par l'Etat et les collectivités ainsi que les frais correspondants à la scolarité de votre enfant. Le régime est choisi pour l'année entière. La facture annuelle est établie fin septembre.

CONTRIBUTION DES FAMILLES

| | Montant par mois sur 10 mois |
|--|------------------------------|
| 3 ^{ème} Prépa-Métiers | 60.70 € |
| ----- | ----- |
| Lycées Général, Technologique et Professionnel | 73.40 € |

DEMI-PENSION (A rajouter à la contribution des familles)

| | Montant par mois sur 10 mois |
|---|------------------------------|
| 3 ^{ème} Prépa-Métiers (4 repas) * | 88.20 € |
| ----- | ----- |
| Secondes et 1 ^{ère} année CAP (4 repas) * | 88.20 € |
| ----- | ----- |
| Premières, Terminales, 2 ^{ème} année CAP (5 repas) * | 111.00 € |

Repas occasionnel : 6.95 €

PENSION (A rajouter à la contribution des familles)

| | Montant par mois sur 10 mois |
|----------------------------------|------------------------------|
| Pension complète * | 369.20 € |
| 270 € d'arrhes à l'admission (1) | |

(1) Cette somme est une avance sur les frais d'internat qui viendra en déduction de la facture de régularisation d'avril.

*** Régularisation de 6 € par repas, remboursée aux familles en fonction de la date de fin de cours anticipée (selon les dates d'examens), pour les demi-pensionnaires et internes présents toute l'année scolaire.**

Pour les familles ayant plusieurs enfants au Likès, les réductions suivantes sont accordées pour la pension et demi-pension : réduction de 10 % pour le 2^{ème} enfant et réduction de 20 % à partir du 3^{ème} enfant.

En cas de départ de l'internat en cours d'année (désistement, changement de régime, exclusion) les arrhes versées ne sont pas remboursées.

Nous proposons deux modes de règlement : soit par prélèvement automatique mensuel (10 échéances du 5 octobre au 5 juillet), soit par chèque (montant annuel réglé en 3 échéances : 5 novembre, 5 février et 5 mai). *Documents remis à l'admission.*

Des contraintes financières ne doivent pas être un frein à l'inscription de votre enfant au Likès. N'hésitez pas à prendre contact avec le Directeur ou l'Econome, si nécessaire.